



Éditeurs de presse

RÉPARTITION DE VOS DROITS avril 2025

Dans le cadre du(des) mandat(s) que vous lui avez confié(s), le CFC vous reverse les droits perçus pour les rediffusions numériques de vos articles de presse et extraits de programmes audiovisuels effectuées par les entreprises et les prestataires de veille au cours du 2nd semestre 2024, ou de l'année 2024 (copies internes hors panoramas de presse)

16,49 M€
mis en
distribution

En cumulant ce montant à celui versé en décembre dernier (8,56 M€), le CFC vous a distribué **25,05 M€** au titre des sommes facturées en 2024

Perceptions (HT) 2 nd semestre/année 2024	→ 18 463 983 €
Taux de retenue pour frais de gestion	→ 11,12 % (2 053 717 €)
Montant à distribuer sur perceptions	→ 16 410 266 €
Différentiel créditeur sur taux provisoire répartition déc. 2024	→ 77 831 €
Total à distribuer (HT)	→ 16 488 097 €

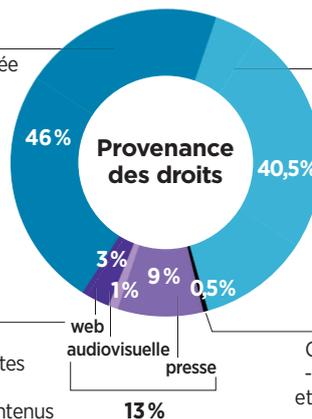
Rediffusions numériques de vos contenus presse & audiovisuels dans les entreprises

Panoramas de presse

Diffusion numérique structurée et périodique d'articles de presse et d'extraits audiovisuels à des destinataires prédéterminés

Prestations de veille

Activités des sociétés spécialisées dans les différentes veilles d'information BtoB :
- sélection et diffusion de contenus presse et audiovisuels
- crawl de sites de presse et diffusions de liens



Partages internes (hors panoramas de presse)

Diffusion numérique occasionnelle et non structurée d'articles de presse (ex. : copies de travail entre collaborateurs)

Rediffusions externes

Copies d'articles de presse :
- mises en ligne sur les sites et réseaux sociaux corporate
- diffusées à des contacts professionnels extérieurs
- republiées dans des manuels scolaires

567
éditeurs français
représentant

3 410

titres de presse et programmes audiovisuels
sont concernés par cette répartition

Nombre d'éditeurs français ayant reçu des droits

plus de
100 000 €

38

entre 10 000
et 100 000 €

156

plus de
1 000 €

450

CFC
SAVOIR
PARTAGER
LES
SAVOIRS



vos relevés de droits

3 types de relevés vous sont adressés

LE RELEVÉ GLOBAL DÉTAILLÉ

indique le **montant des droits** qui vous revient, **pour chacun** de vos **titres** et par **type d'usage**

LE RELEVÉ RÉCAPITULATIF

reporte le **total des sommes** que doit vous reverser le CFC et pour lequel vous devez établir une **facture**

LE RELEVÉ DE L'ORIGINE DES DROITS PAR TITRE

précise le **nom des entreprises** ayant rediffusé et déclaré vos contenus, pour chaque type d'usage

nouveau

indication du **volume d'articles** et du **nombre de rediffusions par client** pour les **panoramas de presse**, les **prestations de veille média et de veille web** (onglet "Déclarations")

TITRE 1					
Saisie	Utilisateur	Type contrat	Diffusion	Volume d'articles	Droits
631085	EDITIONS TOISIER	Panorama de presse	6	43	19,95 €
631087	CFC CORPORATE	Panorama de presse	10	41	22,68 €
631099	LINDER SAS	Panorama de presse	89	10	23,04 €
631545	AGENCE JULLIEN	Contrat électronique agence de presse	1	28	69,94 €
631560	FULLI CONTENT	Prestataire de veille web	1	575	69,67 €
631563	VEILLE PLUS	Prestataire de veille web	1	677	69,11 €
631700	BAYSON Frères SA	Panorama de presse	49	50	70,80 €
630357	INSTITUT NATIONAL DE LA COPIE	Panorama de presse	99	28	70,66 €
632280	AUTORITE COPIES PRO	Panorama de presse	275	14	71,24 €
633664	CHASTA VEILLE	Prestataire de veille média	1	1 379	485,89 €
633666	CHASTA VEILLE	Prestataire de veille média	1	1 585	559,78 €

Navigation: < > Cocontractant | Articles - externe web | Articles - externe ciblé ou biomed | Articles - republications | Déclarations (+) (-)

L'onglet **Cocontractant** vous permet de visualiser tous les montants affectés à un titre par client et pour chacun des 12 types d'usage possibles

Les 3 onglets **Articles** vous permettent de visualiser les références et les volumes des articles dont des copies ont été :

- rediffusées à des contacts externes ciblés (contrat général ou dédié aux entreprises de la santé "biomed")
- mises en ligne sur les sites ou réseaux corporate
- republiées dans des ouvrages pédagogiques

ainsi que le montant des droits qui vous sont dus pour chacun de ces articles

nouveau

reversement des sommes dues au titre
des **droits voisins de la presse**
dans le cadre des **prestations de veille web BtoB**

**Quels sont
les éditeurs concernés
par le reversement
des droits voisins ?**

**Les éditeurs qui ont confié
leurs droits voisins au CFC**
pour tout ou partie de leurs
titres (mandat veille web+),
en complément de leurs
droits d'auteur

Les éditeurs adhérents à DVP
pour tout ou partie de leurs
titres

Le CFC gère alors les droits
voisins dans le cadre
de l'accord conclu à cet effet
entre DVP et le CFC

**Comment identifier
les montants
dus au titre
des droits voisins
sur vos relevés ?**

Lorsque vos contenus ont été déclarés par les plateformes de veille
web sous licence CFC, les sommes qui vous reviennent
au titre des droits voisins **apparaissent sur chacun de vos relevés
sous l'intitulé "Droits voisins"**

Le relevé de l'origine des droits de chacun de vos titres de presse
indique les montants qui vous sont dus dans le cadre du mandat
veille web+ ou dans celui de l'accord DVP

**Si vous avez signé le mandat CFC pour les droits voisins
vous recevez 2 relevés récapitulatifs des sommes à facturer
au CFC** qui distinguent les sommes dues pour le droit d'auteur
et celles dues pour les droits voisins (TVA différentes)

DROITS VOISINS

DROITS VOISINS DE LA PRESSE		
Exploitations B2B - Licences CFC		
ÉDITEUR X - MARQUE D'ÉDITION : ÉDITIONS X1		
N° du relevé	Période	Total facturables
2024-D000123	2nd semestre 2024	512,25 €
Total HT :		512,25 €
TVA 20 % :		51,23 €
Total TTC à nous facturer :		563,48 €
Déjà versé :		0,00 €

DROIT D'AUTEUR

COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES		
Panoramas de presse, Veille Média, Veille Web, Copies numériques internes et externes		
ÉDITEUR X - MARQUE D'ÉDITION : ÉDITIONS X1		
N° du relevé	Période	Total facturables
2024-E000123	2nd semestre 2024	3 523,34 €
Total HT :		3 523,34 €
TVA 10 % :		352,33 €
Total TTC à nous facturer :		3 875,67 €
Déjà versé :		0,00 €

Si vous êtes adhérent à DVP

**votre prochain relevé de la société DVP fera apparaître le montant
qui vous revient au titre des sommes perçues par le CFC**



ce que vous devez faire

pour que le CFC vous reverse vos droits



1

établir une facture égale au montant inscrit sur votre relevé récapitulatif

Le taux de TVA à appliquer est de **10% pour le droit d'auteur** et de **20% pour les droits voisins** sauf si vous n'y êtes pas assujetti

Si des droits vous sont dus à la fois au titre du droit d'auteur et des droits voisins, vous pouvez nous renvoyer soit une seule facture pour les deux exploitations (en distinguant les 2 TVA), soit une facture pour chacune d'entre elles

Pour envoyer vos factures :
facture-repartition@cfcopies.com

RIB

2

nous communiquer le RIB de votre société si vous ne l'avez pas déjà fait ou si celui-ci a été modifié



3

après réception des sommes, reverser aux auteurs la part qui leur revient

Conformément aux accords conclus avec eux, vous devez reverser aux auteurs des titres concernés la part des droits reçus qui leur revient

Le CFC gère collectivement, depuis 1983, les droits des auteurs et des éditeurs de la presse et du livre pour les rediffusions de leurs contenus par les entreprises et le secteur pédagogique

le CFC est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter :

ayants-droit@cfcopies.com